

■ FAITS DIVERS/JUSTICE *cour d'appel*

Silicose : c'est bien la faute des Houillères

La famille d'un mineur de fond de Moselle-Est victime de silicose vient de faire reconnaître la faute inexcusable de Charbonnages de France.

Décrite dès le XVI^e siècle, la silicose est connue pour être la plus ancienne pneumopathie professionnelle. Pourtant, ce n'est que ces deux dernières années que des employeurs ayant exposé leurs salariés aux poussières sont réellement inquiétés par la justice.

« Dans un arrêt rendu le 21 janvier dernier, la cour d'appel de Metz a reconnu le principe de la faute inexcusable à l'encontre de Charbonnages de France suite à la silicose et au décès de M. Emile Mazzero. Un renvoi à une audience du 5 novembre traitera de la question des indemnisations des ayants droit », explique M^e Michel Ledoux pour la défense. M. Mazzero avait été mineur de fond à Faulquemont de 1946 à 1970. Il est décédé en mai 2011.

D'autres procédures

Ce n'est que la deuxième fois qu'une faute inexcusable est reconnue pour cette maladie. Cet arrêt survient moins d'un an après le jugement identique du tribunal des affaires de sécurité sociale de Metz, en date du 30 mars 2012, au profit des proches d'un mineur de la Houve à Creutzwald, lui aussi décédé de la silicose. « L'employeur avait les moyens de protéger ces salariés, par le port de masque ou des expositions moins fortes. Mais il ne l'a jamais fait. Ces deux jugements silicose font date », insiste François Dosso. Ce militant CFDT

mineurs, très investi dans la défense des victimes de maladies professionnelles, plaidera encore le 13 février sur trois nouveaux dossiers silicose. Ses homologues de la CGT sont également en attente de décisions judiciaires sur des affaires similaires.

Maladie irréversible

Pourquoi a-t-il fallu attendre tant d'années pour voir tomber des condamnations concernant une maladie aussi ancienne ?

« Jusqu'à présent, le contexte juridique était défavorable, répond François Dosso, nous avions du mal à sensibiliser sur un empoisonnement qui concerne essentiellement des ouvriers mineurs. Mais les révélations du scandale de l'amiante, qui touche une population plus large, ont permis de faire avancer les dossiers sur toutes les maladies professionnelles. La bagarre ne fait que commencer. Selon les statistiques confirmées par les Houillères, la silicose est responsable de 40 000 morts depuis la Libération en France ». La silicose est une maladie provoquée par l'inhalation de poussières de silice. Elle se traduit par une réduction irréversible de la capacité respiratoire, même après l'arrêt de l'exposition aux particules. Le seul traitement curatif est la transplantation pulmonaire.

**Stéphane
MAZZUCOTELLI.**